



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 octobre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, (1.1.6 : retiré), 1.1.7, 1.2.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.5), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 5.4), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Christophe LIME, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : C. LIME

Mandataires : E. MAILLOT

Délibération n°2015/002966

Rapport n°5.3 - Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020	Montant prévu au BP 2015 : 10 000 €
« Subventions aux associations - Habitat »	Montant de l'opération : 3 605 €

Résumé :

L'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) du Doubs sollicite une participation financière du Grand Besançon au titre de son exercice 2015. La contribution de 3 605 € demandée par cette association permettra de soutenir son activité de gestion de logements sociaux privés et communaux à destination de personnes disposant de faibles ressources.

I. Contexte

L'AIVS du Doubs est une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901, et dont l'objet est d'accompagner des ménages en situation de précarité dans la recherche d'un logement en adéquation avec leurs moyens financiers.

L'association gère en outre des logements sociaux privés pour le compte de leurs propriétaires, particuliers ou communes : logements conventionnés sociaux financés par l'Agence Nationale de l'Habitat et logements sociaux communaux conventionnés « PALULOS ».

L'AIVS propose une gestion locative adaptée et sans frais d'agence (recherche de locataires, rédaction du bail et état des lieux, montage dossier APL, etc.), une prévention des impayés, une mobilisation des dispositifs de garantie de paiement des loyers et un suivi locatif de proximité.

L'association assure actuellement la gestion de 301 logements, dont 85 % sont conventionnés à l'aide personnalisée au logement. 188 logements sont gérés sur le territoire du Grand Besançon et notamment dans 17 communes (118 à Besançon).

27 nouveaux logements conventionnés (dont 15 dans le Grand Besançon) ont été captés par l'AIVS en 2014.

Le budget de fonctionnement 2015 de l'AIVS s'établit à environ 192 K€. La vente de prestations (honoraires de gestion, etc.) représente 49 % des ressources de l'association tandis que la part des subventions accordées par le Conseil Départemental, la Ville de Besançon et le Grand Besançon notamment s'élève à 37 %.

II. Contribution demandée

Le Grand Besançon est sollicité pour soutenir l'AIVS du Doubs dans son action par l'octroi d'une subvention de 3 605 € (identique aux années précédentes) au titre de l'exercice 2015.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 605 € à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) du Doubs au titre de l'exercice 2015.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour extrait conforme,

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Reçu le

22 OCT. 2015

Le Président



Contrôle de légalité